

prêts à accepter d'entamer d'autres pourparlers. Les mots «on verrait d'un bon œil» me laissent penser que le ministre a des doutes en réalité sur une telle éventualité. Cela ne fait que souligner les préoccupations de beaucoup d'entre nous quant à l'avenir de nos relations commerciales.

Par-dessus tout, il faut que le gouvernement mette au point une bonne stratégie économique qui nous permette de résoudre nos problèmes en ce domaine. Elle devrait tenir compte de l'expansion des sociétés multinationales, des progrès de la technique, de la nécessité de la rationalisation d'une bonne partie de notre industrie et de la spécialisation intensive qui va de pair avec elle. Les problèmes commerciaux sont naturellement étroitement liés à tout ceci. Il est donc essentiel, je crois, pour l'avenir du Canada et le bien-être de notre population, que le gouvernement oriente mieux sa politique qu'il ne l'a fait jusqu'ici.

• (2.30 p.m.)

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, en écoutant le bref rapport préliminaire présenté par l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) et après avoir constaté le dépôt de l'entente technologique et scientifique signée par l'Allemagne et le Canada, nous sommes heureux de nous rendre compte que nos relations actuelles avec ce pays sont meilleures que celles qui existaient il y a 30 ans.

Cette entente scientifique et technologique entraînera, je l'espère, des avantages pour nos deux pays, et principalement pour le Canada. Cependant, il ne faudrait pas que ces ententes soient conclues à l'avantage d'une seule partie: dans certains cas, on échange un cheval contre un lapin. Il faut que les ententes soient faites de façon équitable, afin que les deux parties puissent bénéficier efficacement des recherches qui sont faites tant dans un pays que dans l'autre. Si certaines dépenses ont été faites pour permettre à des hommes d'affaires et à des industriels canadiens de constater les développements qui se sont produits en Allemagne et comparer ces dépenses à celles faites au Canada, j'espère que celles-ci seront profitables, non seulement à ces hommes d'affaires, mais aussi aux populations qui en dépendent.

Je pense particulièrement au taux élevé de chômage qui existe au Canada et que nous pouvons comparer, par exemple, à celui qui existe en Allemagne, pays qui fut visité par le ministre. Non seulement du côté de l'industrie et du monde des affaires, mais peut-être aussi du côté administratif, il y aurait des conseils à demander, afin d'acquiescer de l'expérience. Nous avons gagné la guerre, semble-t-il mais, à première vue, il semblerait que nous avons perdu la guerre économique, à l'avantage de ce pays fortement industrialisé.

En lisant le rapport de l'honorable ministre, aussi bien que plusieurs autres, il semble que la formation d'un Marché commun en Europe inquiète beaucoup les pays qui n'en font pas partie, notamment ceux du Commonwealth. Il semble que l'abandon par la mère patrie laisse ses enfants en désarroi.

Je constate que, dans son rapport, le ministre dit qu'il a fortement incité l'Allemagne à s'intéresser aux produits agricoles canadiens, ce qui me laisse perplexe. Alors qu'on invite l'Allemagne à venir s'intéresser aux produits

[M. Burton.]

agricoles canadiens, on se permet d'acheter d'autres pays du Commonwealth des produits agricoles qu'on peut produire chez nous.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce déclarait aux membres d'un comité du Sénat, le 4 novembre 1970, que nous avions importé, en 1969, pour 60 millions de dollars de viande de bœuf et d'agneau, et que dans les réclamations qui avaient été faites à ce moment là, le gouvernement, le ministère, avait même pris de l'avance.

Or, il me semble qu'il y a conflit entre le ministère de l'Industrie et du Commerce et celui de l'Agriculture. Pour faire du commerce, on achète et on revend. Je ne vois pas d'autres motifs de ces invitations au commerce.

Alors, plutôt que d'acheter d'autres pays membres du Commonwealth des denrées que nous pouvons produire, invitons plutôt l'Allemagne à s'adresser directement à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande pour se procurer les biens agricoles dont elle a besoin.

Monsieur l'Orateur, j'espère que ces démarches seront profitables aux hommes d'affaires canadiens et à nos industries et qu'elles aideront en quelque sorte à résoudre le problème du chômage au Canada.

\* \* \*

## LES AÉROPORTS

SAINTE-SCHOLASTIQUE—DEMANDE DE CONSENTEMENT  
UNANIME À UNE MOTION EN VERTU DE L'ARTICLE  
43 DU RÈGLEMENT

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur le président, aux termes de l'article 43 du Règlement, je soulève une question d'urgence dont la Chambre, à mon avis, doit être saisie.

Les travaux à l'aéroport de Sainte-Scholastique ont cessé, à toutes fins pratiques, de cause de mésentente juridictionnelle entre les gouvernements fédéral et provincial. Les deux gouvernements en cause s'accusent mutuellement d'être responsables de cette situation. Si la crise de main-d'œuvre se poursuit, le projet connaîtra un recul considérable et les citoyens en feront encore les frais.

Par conséquent, monsieur le président, je demande à la Chambre de consentir à l'unanimité à étudier la motion suivante, que je propose avec l'appui du député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell):

Que la Chambre ordonne au comité des transports et des communications d'étudier le problème de la main-d'œuvre à Sainte-Scholastique, de présenter à la Chambre le plus tôt possible un rapport complet sur l'état de la situation, et de faire les recommandations susceptibles de remettre le projet en marche.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion proposée par l'honorable député de Joliette, en vertu des dispositions de l'article 43. Cette motion ne peut être proposée à la Chambre que du consentement unanime des honorables députés. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Comme il n'y a pas unanimité, la motion proposée par l'honorable député ne peut être présentée.